

Appel à projets

16^e édition | 6 OCTOBRE 2018

Deadline de remise des projets : Jeudi 15 février 2018

SOMMAIRE

NUIT BLANCHE	2
Thématique 2018 : « Protest / Contestation »	2
Parcours 2018 : Les Marolles	3
Projets concernés	5
Encadrement par NUIT BLANCHE	6
Conditions financières	7
Mode et critères de sélection	8
Dossier de candidature	9
Optimisez vos chances de sélection	10
Consignes budget	11
Calendrier	12
Contacts / Questions	12

Une initiative de l'Echevinat de la Culture de la Ville de Bruxelles

I. NUIT BLANCHE

Événement culturel artistique et populaire, NUIT BLANCHE invite tout un chacun à se réapproprier la ville l'espace d'une nuit. Une nuit pour se rassembler, partager l'insolite et la création contemporaine dans une ambiance chaleureuse et festive, propice à la découverte et à l'étonnement. Installations, projections multimédias, performances et prestations interactives s'y bousculent jusqu'aux petites heures.

Concept initié par la Ville de Paris en 2002, les Nuits Blanches ont conquis une dizaine de cités européennes (Madrid, Amsterdam, Riga...). Nuit Blanche Brussels anime les rues de la capitale depuis 2003 et s'est construit au fil des années une renommée européenne.

Portée par la Ville de Bruxelles, NUIT BLANCHE propose, chaque premier samedi d'octobre, de transfigurer l'espace public et des dizaines de lieux de la capitale par le biais de la création contemporaine : lieux culturels, vitrines de magasins, cours d'écoles, parkings, églises, gares, fontaines, ruelles et places publiques se transforment en autant de laboratoires artistiques.

En proposant une série d'œuvres en lien étroit avec les sites qui les accueillent, NUIT BLANCHE offre un éclairage neuf sur des lieux connus de tous et invite aussi à la découverte d'espaces habituellement fermés ou peu accessibles au public.

L'objectif de la manifestation est avant tout de donner l'occasion au grand public de voir Bruxelles autrement, de s'interroger sur la ville et de le sensibiliser à de nouvelles formes artistiques, souvent novatrices.

Chaque année, des milliers de noctambules se pressent sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour plonger au cœur d'expériences inédites.

L'édition 2018 se tiendra dans la nuit du **samedi 6 octobre, de 19h à 3h du matin.**

II. THÉMATIQUE 2018 : « PROTEST / CONTESTATION »

A l'occasion des 50 ans de Mai 68, la Ville de Bruxelles présente « 2018. Année de la Contestation ». Pour la première fois, l'ensemble de ses institutions culturelles sont réunies autour d'une année thématique. NUIT BLANCHE ne dérogera pas à la règle.

Entre utopie, libération sexuelle et revendication de l'individualité, que nous reste-t-il de mai 68, 50 ans après ?

Les mouvements contestataires et les révolutions n'ont cessé de ponctuer l'Histoire comme autant d'appels d'air amenés à faire imploser l'ordre établi.

Mais la contestation ne se limite pas à une expression collective exaltée. Au-delà de la révolte populaire, elle peut être le fruit d'une revendication individuelle, d'un refus des diktats de la société. Souvent perçue comme un acte de résistance, la contestation revêt de multiples formes : objecteurs de conscience, grèves de la faim, marches silencieuses ou libéralisation de la parole, slogans frondeurs exprimés sur les murs, tracts distribués sous le manteau, actes de guérilla ou de défiance...

Cette 16^e édition entend interroger l'héritage et les dérives de mai 68 tout en mettant en exergue différentes formes de contestation possibles, tant sur le plan individuel que collectif, et fera la part belle aux disciplines nées de la rue.

Les projets en lien avec la thématique seront privilégiés.

III. PARCOURS 2018 : LES MAROLLES¹

NUIT BLANCHE a pour particularité de changer de quartier chaque année.

L'événement tente à chaque fois d'explorer un quartier en corrélation étroite avec la thématique abordée. Et quel autre quartier de Bruxelles aurait pu mieux symboliser la « contestation » que les Marolles ?

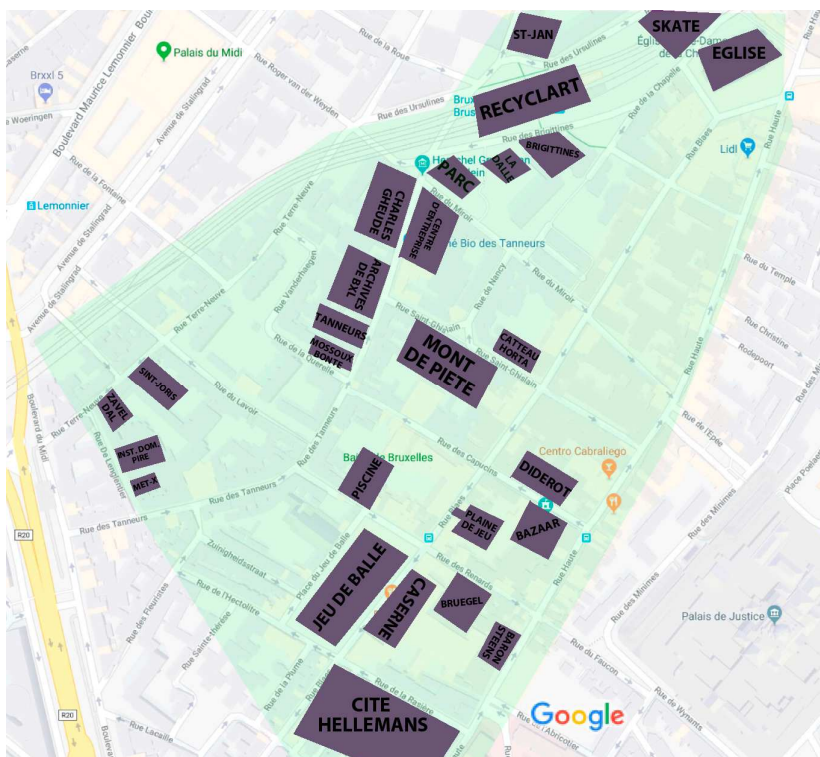
En 1969, la bataille de la Marolle voyait les habitants du quartier s'opposer aux décideurs politiques sur le sort à réserver à une série d'îlots vétustes. Les Marolles sont depuis devenues le symbole d'une résistance populaire face à la bureaucratie qui cherchait à exproprier et raser tout un pan du quartier. La bataille aboutira finalement à une rénovation concertée.

Les projets introduits doivent être impérativement proposés pour des lieux dans les limites du parcours imposé.

¹ bibliographie utile :

Les Marolles, Marie-Hélène Genon avec la contribution de Stéphane Demeter
Ed. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et des Sites
Dépôt légal : D/20067/6860/021 – N° ISBN : 978-2-93045-719-2
<http://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/bvah/les-marolles>

Le parcours de l'édition 2018 s'étendra plus précisément entre l'Eglise Notre-Dame de la Chapelle et la Cité Hellemans sur les rues ou portions de rues suivantes :



Le plan détaillé du parcours est à télécharger sur le site www.nuitblanche.brussels

Sur le site figure également une liste des lieux et espaces prioritaires pour cet appel à projets ainsi qu'une série de photos des lieux concernés.

Cette liste est susceptible d'évoluer. Consultez régulièrement notre site web pour disposer de la dernière liste à jour.

L'équipe NUIT BLANCHE se charge d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'occupation des lieux répertoriés. **Il vous est donc demandé de NE PAS CONTACTER EN DIRECT les propriétaires et responsables de ces lieux.**

Des visites de repérage seront organisées par NUIT BLANCHE, une fois le(s) projet(s) présélectionné(s) afin de vous permettre de préciser votre proposition et votre budget en vue de la sélection finale.

Les **projets itinérants** sont également les bienvenus.

IV. PROJETS CONCERNÉS

Installations, projections multimédias, projets interactifs ou participatifs, performances ... la programmation de NUIT BLANCHE regroupe des œuvres très diversifiées, tant par leur registre que par leur taille. Elle est ouverte à **toutes les disciplines artistiques** pour autant que les projets revêtent un **caractère contemporain**. NUIT BLANCHE privilégie les formes hybrides, pluridisciplinaires et innovantes qui se distancient d'un simple rapport frontal avec le public.

La programmation de Nuit BLANCHE est composée, en grande partie, **de projets présentés en extérieur**. Ces projets doivent donc être adaptés aux conditions climatiques automnales et pouvoir résister aux éventuelles intempéries.

Pour les **projets de création** et pour des questions évidentes d'organisation, NUIT BLANCHE privilégie généralement les artistes installés en Belgique.

NUIT BLANCHE privilégie aussi les projets qui s'inspirent directement de l'histoire, de l'architecture et/ou de la nature des lieux qu'ils investissent.

NUIT BLANCHE est également ouverte aux projets artistiques proposant une interaction avec le **tissu social des quartiers** repris sur le parcours (intégration/participation des habitants ou d'institutions locales comme des maisons de jeunes, maisons de repos, etc.). Pour ce type de projets qui impliquent la plupart du temps un travail *in situ*, nous privilégions également les propositions émanant d'artistes bénéficiant déjà d'un ancrage local.

NUIT BLANCHE entend accueillir tous les publics, en favorisant l'accessibilité des lieux et des projets. NUIT BLANCHE développe un programme d'accessibilité appelé « NUIT BLANCHE pour tous » et s'engage, entre autres, à améliorer l'accueil du public à besoins spécifiques. Les projets avec une réflexion sur l'accessibilité seront privilégiés. A noter que des actions de médiation sont également mises à place autour de certains projets.

Les projets doivent pouvoir être vus par un large public tout au long de la nuit (entre 19h et 3h du matin) ou du moins plusieurs fois au cours de la nuit, à intervalles réguliers (ne pas dépasser 30 min. de pause entre les sessions).

De manière générale, nous privilégions toujours les projets proposés en continu et pouvant être vus par un minimum de 50 personnes à la fois (pour rappel, l'événement brasse près de 100 000 personnes en moins de 10 heures !).

Pour des questions d'ordre pratique, **les performances ne doivent pas dépasser 30 minutes** et doivent pouvoir être présentées **au minimum 4 fois** au cours de la soirée (entre 19h et 1 à 2h du matin minimum).

De façon générale, nous tentons de limiter au maximum les nuisances pour le quartier et de rationaliser les temps de montage/démontage pour limiter l'encombrement des lieux et de la voie publique. Les projets impliquant plus de 2 jours de montage et 1 jour de démontage ne sont de ce fait généralement pas repris.

L'appel s'adresse tout autant aux artistes confirmés qu'émergents. Les artistes sont autorisés à remettre plusieurs projets.

V. ENCADREMENT PAR NUIT BLANCHE

L'équipe NUIT BLANCHE assure toutes les demandes d'autorisation et les démarches administratives concernant l'occupation de la voie publique et des espaces mentionnés dans les cahiers des charges. A ce titre, elle prend aussi à sa charge la mise aux normes de sécurité des lieux occupés, l'ouverture des éventuels compteurs d'eau et d'électricité sur la voie publique, ainsi que les consommations qui en découlent.

Les projets doivent être **techniquement autonomes**. Le directeur technique de NUIT BLANCHE pourra donner un avis sur la faisabilité du projet ou sur les adaptations nécessaires en fonction du lieu choisi mais il ne pourra en aucun cas se substituer au responsable technique du projet.

NUIT BLANCHE ne gère ni le montage, ni le démontage des projets. Elle ne dispose pas non plus de matériel technique propre. Les artistes devront eux-mêmes prévoir l'encadrement technique et le matériel nécessaires à la réalisation de leur projet. Si la location de matériel technique s'avère nécessaire, NUIT BLANCHE pourra toutefois, le cas échéant, prendre directement en charge la location dudit matériel ainsi que l'engagement de techniciens liés à l'utilisation de ce matériel.

Pour les artistes résidant à l'étranger, NUIT BLANCHE s'occupe des réservations d'hôtel **mais pas de celles des transports** (avion, train, transport de matériel, etc.).

NUIT BLANCHE met en place une communication globale autour de l'événement et dispense des informations sur les différents projets par le biais, notamment, d'une brochure et d'un site Internet www.nuitblanche.brussels. Des actions spécifiques de médiation et communication autour des artistes et des œuvres pourront également être envisagées à destination de la presse ou du public. Les artistes sélectionnés sont appelés à pleinement coopérer à l'ensemble de ces activités.

VI. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour les projets en extérieur, l'intervention de NUIT BLANCHE est généralement comprise **entre 2.500,00 EUR** et maximum **20.000,00 EUR (toutes charges et taxes comprises)**.

Pour les lieux intérieurs, l'intervention de NUIT BLANCHE est généralement comprise **entre 1.000,00 EUR** et maximum **7.000,00 EUR (toutes charges et taxes comprises)**.

L'intervention de NUIT BLANCHE sera calculée sur base de la légitimité des coûts avancés.

L'intervention de NUIT BLANCHE a pour objectif de couvrir :

- les cachets de représentation des artistes et/ou la cession des droits de représentation/de diffusion de l'œuvre ;
- la location du matériel technique éventuellement nécessaire à la réalisation du projet ;
- les frais de montage et démontage.

Pour les créations, l'intervention de NUIT BLANCHE pourra être augmentée d'un maximum de 1.000,00 EUR pour couvrir les frais de développement du projet.

L'acquisition de matériaux ou de costumes propres au projet ne pourra en aucun cas être couverte à plus de 30% des frais réels, sauf s'il s'agit de matériaux à usage unique.

L'intervention de NUIT BLANCHE ne couvre pas l'achat de matériel ou d'équipement technique qui pourra faire l'objet d'une utilisation ultérieure par l'artiste.

Le paiement aura lieu endéans le mois suivant la prestation sur présentation d'une facture (l'artiste doit donc être en mesure de pouvoir produire une facture, soit en tant qu'indépendant soit par le biais d'une association tierce).

Il est possible de convenir d'une avance de paiement pour les projets de création.

Les frais annexes directement pris en charge financièrement par NUIT BLANCHE :

- la mise aux normes de sécurité des lieux ;
- les éventuelles consommations d'eau, de gaz et d'électricité ;
- les ouvertures de compteurs d'eau, de gaz et d'électricité sur la voie publique ;
- les droits d'auteurs (SABAM, SACD, etc.) liés à l'exploitation de l'œuvre le soir de NUIT BLANCHE ;
- le gardiennage des installations le soir de la manifestation ;
- le personnel d'encadrement pour l'accueil du public ;

- pour les artistes étrangers, les frais d'hébergement pour l'artiste (à concurrence de max. 1 nuitée pour 2 pers. pour le repérage et de max. 3 nuitées pour 5 pers. pour les besoins du montage / démontage du projet).
- Per diem pour les artistes étrangers : 30€ par jour / personne

Tous frais autres que ceux repris dans la liste ne seront pas pris en charge par NUIT BLANCHE.

NUIT BLANCHE n'intervient donc pas financièrement dans la prise en charge des transports à l'international. Les équipes étrangères doivent faire elles-mêmes une demande d'aide financière auprès de leurs institutions et/ou représentations diplomatiques respectives.

VII. MODE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront examinés dans un premier temps par l'équipe NUIT BLANCHE qui en analysera la pertinence et l'adéquation avec la philosophie de l'événement avant de les soumettre à un comité de sélection auquel sont associés des professionnels du secteur artistique. Ce comité se réunira début avril 2018.

Compte tenu du grand nombre de dossiers reçus chaque année, notez que la présence de vidéos joue un rôle décisif au premier stade de la sélection.

Les projets retenus par le comité devront, dans un deuxième temps, être re-précisés techniquement et financièrement. Si nécessaire, des visites de repérage, en compagnie du responsable technique, pourront être organisées pour les projets présélectionnés.

La décision de sélection interviendra sur base d'un dossier final et sera sans appel.

Les projets seront évalués en fonction des critères généraux suivants :

- **Qualité artistique** (caractère novateur du projet, qualité de la réalisation artistique, qualité de la scénographie ...)
- **Adéquation au lieu / réappropriation de l'espace** (occupation de l'espace, scénographie, détournement ou mise en scène du lieu, rapport avec l'histoire/l'architecture du lieu, respect des riverains, respect de l'environnement urbain ...)
- **Durée / capacité d'accueil** (les projets sélectionnés doivent être visibles une grande partie de la soirée et être accessibles à un grand nombre de personnes en même temps)

- **Faisabilité technique** (réalisme de la proposition, durée du montage et du démontage, implications techniques, respect des normes de sécurité, adéquation aux conditions météorologiques ...)
- **Budget** (réalisme des dépenses avancées en termes de technique, de personnel ...)
- **Adéquation au thème** (pertinence du lien avec le thème « Protest / Contestation »)
- **Intégration de la notion d'accessibilité pour tous** (accessibilité physique, différents niveaux de lecture, sensibilisation aux différents types de perceptions...).

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevables, les dossiers doivent impérativement comprendre les éléments suivants :

- le formulaire de candidature dûment complété ;
- un bref dossier de présentation sur le parcours et la démarche artistiques de l'artiste ou de la compagnie (textes, photos, liens audio ou vidéo concernant des projets antérieurs) ;
- un descriptif du projet de maximum 2250 signes (les descriptifs dépassant les 2250 signes ne seront pas lus !) ;
- des visuels et/ou liens vidéo permettant une meilleure compréhension du projet ;
- une fiche technique détaillée du projet reprenant un plan d'implantation ;
- une estimation budgétaire sur base du modèle téléchargeable sur le site www.nuitblanche.brussels.

Tout dossier incomplet sera automatiquement écarté de la sélection.

Pour compléter votre candidature, vous pouvez également joindre un dossier de présentation plus complet de votre projet mais ce dernier ne peut en aucun cas remplacer le descriptif de 2250 signes max.

NB : Veillez à utiliser des formats courants (.doc, .pdf, .xls, .jpg) pour l'envoi de vos fichiers ! Les documents illisibles seront automatiquement considérés comme manquants et votre dossier considéré de facto comme incomplet.

Les dossiers sont à introduire sur le site web www.nuitblanche.brussels **pour le jeudi 15 février 2018 au plus tard.**

IX. OPTIMISEZ VOS CHANCES DE SÉLECTION

- Pour vous donner une idée de l'adéquation de votre projet avec l'esprit de NUIT BLANCHE, consultez nos archives sur www.nuitblanche.brussels.
- Soignez vos visuels (vidéos, photos) ! Ils sont déterminants dans les choix opérés lors de la phase de présélection.
- Pour le descriptif du projet, veillez à être le plus clair et concis possible. Précisez le déroulé du projet en présentant brièvement les ambiances visuelles et/ou sonores et en expliquant ce que le public voit, entend ou fait tout du long. Décrivez la démarche/la philosophie sous-jacente du projet. Le cas échéant, précisez le lien avec la thématique « Protest /Contestation » ou le lieu choisi (détournement ou mise en scène du lieu, rapport avec l'histoire/l'architecture du lieu, etc.). Si vous comptez travailler avec les habitants ou le tissu associatif local du quartier concerné, précisez en quoi consiste cette collaboration.
- Dans votre fiche technique, veillez à détailler le plus précisément possible vos besoins en matériel et en encadrement technique notamment pour le montage, le démontage, la sécurisation et l'encadrement de votre projet (nacelle, échafaudage, filet de sécurité, techniciens, volontaires pour le montage/démontage, gardiennage, etc.) pour nous permettre d'évaluer au mieux l'implication qui en découle pour NUIT BLANCHE et les frais y afférents. La fiche technique doit impérativement comprendre un plan d'implantation.
- Les projets doivent être conçus ou être adaptés pour l'espace public et / ou des lieux dépourvus de toute infrastructure technique et scénique. Veillez à tenir compte des contingences propres à ce type de lieux (l'influence de l'éclairage public, du trafic routier ...).
- Pour l'espace public, veillez à ce que votre projet soit adapté aux conditions climatiques automnales et puisse résister aux éventuelles intempéries (vent, forte pluie...).
- Le public de NUIT BLANCHE évolue au fil de la nuit : familial en début de soirée, il devient plus jeune et festif à partir de 23 heures. N'oubliez pas d'en tenir compte dans le développement de vos projets. Tenez également compte de la présence d'un large public, pour les projets plus intimistes (effets sonores, visibilité...).

- Afin de minimiser l'impact environnemental de NUTT BLANCHE, privilégiez au maximum l'utilisation de matériaux naturels, recyclables ou recyclés et limitez les consommations énergétiques.

X. CONSIGNES BUDGET

Veillez à lire attentivement ces consignes pour vous aider dans l'établissement de votre budget.

- L'achat de matériaux et les frais de réalisation seront examinés en fonction du caractère éphémère ou pérenne de l'œuvre. Il est donc possible que NUTT BLANCHE ne prenne pas en considération la totalité des coûts mentionnés.
- Aux postes 61410 et 61411 (rétributions de tiers pour prestations artistiques et rétributions de tiers pour prestations techniques) doivent figurer les montants facturés par des prestataires et/ou fournisseurs externes à votre association.
- Dans le poste 62 (rémunérations) sont repris les montants des personnes employées directement par vous dans le cadre d'un contrat de travail (n'oubliez pas de tenir compte du salaire brut de vos employés et d'y ajouter les charges patronales). Veillez à prévoir une ligne par intervenant (ex : si vous avez recours à 3 acteurs, prévoyez une ligne par acteur) ainsi que la durée du contrat (nombre d'heures de travail prévues).
- Les dépenses et recettes de votre budget doivent s'équilibrer. Si le coût de votre projet dépasse le montant maximal alloué par NUTT BLANCHE (cf. Conditions financières), vous devez impérativement justifier vos sources de financements extérieurs dans votre budget.
- Assurances : l'artiste est tenu de souscrire les assurances nécessaires pour assurer la couverture des accidents de travail pouvant survenir à son personnel dans le cadre de son activité, ainsi que la couverture de tous les risques pouvant survenir aux objets et matériel lui appartenant ou appartenant à son personnel ou utilisés par lui ou son personnel dans le cadre de l'activité. L'artiste fera couvrir sa responsabilité civile générale pour des montants suffisants. Il s'assurera ainsi contre les dommages éventuels causés aux tiers de son fait ou de celui des personnes sous son autorité ou encore par le matériel ou les biens en sa possession ou en possession de personnes sous son autorité.
- NUTT BLANCHE ne dispose pas de matériel technique propre. Le matériel nécessaire à la réalisation et à la présentation du projet devra en conséquence être loué. N'oubliez pas de répercuter ces coûts dans votre budget et de **fournir, à titre indicatif, un devis pour la location du matériel nécessaire.**

XI. CALENDRIER

Clôture des candidatures :	15 février 2018
Présélection des projets :	début avril 2018
Sélection finale des projets :	début mai 2018

Evénement :

Montage :	4-5 octobre 2018
Nuit Blanche :	6 octobre 2018
Démontage :	7 octobre 2018

XII. CONTACTS / QUESTIONS

Pour toutes questions concernant NUIT BLANCHE ou le présent appel à projets, contactez :

Koen De Leeuw

koen.deleeuw@brucity.be + 32 2 279 64 66

Marion Chourane

marion.chourane@brucity.be + 32 2 279 64 67

Pour toutes questions concernant l'accessibilité, NUIT BLANCHE pour tous, contactez :

Giulia Cala

Giullia.cala@brucity.be +32 2 279 64 74

Youssef Khattabi

youssef.khattabi@brucity.be +32 2 279 64 23